

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction
des Eaux de la Lys

Réuni à Aire sur la Lys, le 29 Juin 2011

Etaient présents:

MM. Boussemart, Dissaux, Grimonprez, Lefebvre.

Etaient excusés:

Mme Darnel, MM. Andriès, Bézirard, Bocquet, Bruneel, Cacheux, Douez, Deroo,
Houssin, Lefait, Leroy, Méquignon, Parent, Plancke, Schepman, Vandevoorde,
Waymel.

Vu le rapport : 17-11

DECIDE

- approuver l'affectation de l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice
2010, soit une somme de 233 061,26 € au compte 1068 du budget de l'exercice 2011.



VOTANTS : 4

POUR : 4

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 4 JUIL. 2011

Le Président
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2010 sur le budget 2011

Le compte de recettes et dépenses de l'exercice 2010 fait apparaître un excédent de recettes d'investissement de 1 028 804,42 € et un excédent de recettes de fonctionnement de 233 061,26 € soit un excédent de recettes de 1 261 865,68 €.

Le résultat d'investissement a été automatiquement reporté sur la section d'investissement du budget de l'exercice 2011.

Le présent rapport a pour objet l'affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice 2011.

Celui-ci s'élève donc à 233 061,26 €. Il correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constatées au cours de l'exercice 2010.

En conséquence, il demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'affectation de l'excédent de recettes de fonctionnement de l'exercice 2010, soit une somme de 233 061,26 € au compte 1068 du budget de l'exercice 2011.

Vu, le 17 JUIN 2011

Le Président du Comité Syndical


Jean-Claude DISSAUX



ANNEXE AU RAPPORT 17-11

**TABLEAU CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010
DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION DES EAUX DE LA LYS**

Le Comité Syndical du SMAEL réuni le 24 juin 2011 sous la présidence de Monsieur Jean Claude DISSAUX

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRE A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
Investissement	+ 1 084 893,34		- 56 088,92	3.602.300,20	3.602.300,20	- 2 573 495,78
Fonctionnement	+ 576 137,66	Part affectée à l'investissement 2010 - 576 137,66	+ 233 061,26			+ 233 061,26

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	233 061,26
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP(c/1068)	233 061,26
Solde disponible affecté comme suit	-----
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	233 061,26
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	
Déficit à reporter (ligne 002)	